

Notes rapides et ponctuelles prises par Brigitte PERILLIE lors du colloque de Elles Aussi à Lyon le vendredi 10 octobre 2014 à l'Hôtel de Région Rhône-Alpes

« Quelle démocratie voulons-nous ? Le statut de l' élu-e local-e en questions »

Intervenant : Eric Kerrouche, Directeur de recherche à Sciences-Po Bordeaux, élu local et co-auteur de « les élus locaux en Europe, un statut en mutation »

Dans aucun autre pays européen, il n'existe de statut de l' élu. Il y a néanmoins un vrai problème en France qui n'existe pas ailleurs : le cumul des mandats en parallèle et dans le temps ;

Il travaille particulièrement sur l' accès à ces fonctions, à l' exercice, à la retraite, puis à l' arrêt du mandat.

Le statut d' élu ne permet pas pour l' heure d' être représentatif.

- 25% des élus sont ouvriers alors que les ouvriers ne représentent que 15% de la population
- 35% des élus sont retraités alors qu' ils ne représentent que 22% de la population
- 22,7% des élus sont cadres supérieurs alors qu' ils ne représentent que 7% de la population

Profil de l' élu local : homme blanc de plus de 50 ans, de catégorie socio-professionnelle supérieure.

La probabilité d' exercer un mandat est plus forte si l' on appartient à cette catégorie socio-professionnelle supérieure.

Quand on prend le pouvoir, on le garde généralement longtemps car devient une profession réelle. Ceci pose un problème en matière de cumul des mandats dans le temps et en parallèle, de gestion du temps.

Constat de la division sexuée des délégations des élus locaux.

Il existe deux catégories d' élus : ceux qui sont dans l' exécutif et les autres qui tentent de les contrôler.

Il existe en Europe une possibilité plus souple qu' en France de l' aménagement du temps de travail des élus

Du fait de la longévité des mandats, la fin de mandat pose de grands problèmes.

Au Danemark : les allocations de fin de mandat sont proportionnelles au nombre d' années de cotisation.

Pascale Corzon : Députée du Rhône et Vice-Présidente de la mission parlementaire d' information sur le statut de l' élu

Proposition de loi en 2^{ème} lecture à l' Assemblée Nationale

Proposition de loi sur le statut de l' élu local. Elle propose : un régime spécifique indemnitaire, le remboursement des frais de garde, le droit à la formation, des aides de retour à l' emploi.

Actuellement, on constate une sous-utilisation des crédits d' heures de formation de la part des élus.

Propose un principe de formation sur le premier mandat pour que 2% du budget de la collectivité y soient alloués et un diplôme sanctionnant une VAE.

Les atouts que cela apporte : une solide confiance en soi, une grande persévérance.

Question générale posée : Comment améliorer l' image des élus auprès des citoyens ?